INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

COUPE de la REUNION 2026

OPTIMISTS COMPÉTITION

7 NOVEMBRE 2026 – ST PAUL

Club Nautique de Saint Paul – GRADE 5A

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a). La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. RÈGLES

1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile.*

1.2 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.ou accompagnateurs.trice. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau selon la procédure suivante :
Envoi du pavillon « L » puis instructions données oralement ou par VHF, avec accusé de réception, aux bateaux accompagnateurs.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est à l' extérieur du CNSP face à l'océan.

3.2 Le PC course est situé au Club Nautique de Saint Paul, téléphone 0692609540, email : cnspreunion@gmail.com .

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé au CNSP .

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de [***30 minutes***] après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses :

Date	Classe	Classe
07/11/2026	[OPTI]	[Optimist compétition]

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est [***10H30***] pour les OPTIMIST Compétition.

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6.4 7 courses, au maximum, sont prévues par jour par classe.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe est [☐ ***optimist***].

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** ZONES DE COURSE.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

10. MARQUES

10.1

Classe	Départ	Parcours	Arrivée
OPTI COMPETITION	- Bateau Comité Gris - Bouée triangle ROUGE	Type « Banana » 1 tour : 1: Bouée crayon ROUGE 2 : Bouée Triangle ROUGE de départ, arrivée Type « Banana » 2 tour : 1 , 2 , 1 , 2 , arrivée	- Bateau Comité ROUGE à babord - Bouée crayon JAUNE à tribord

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe** ZONES DE COURSE.

12. LE DÉPART

12.1 La ligne de départ sera entre [***le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord***] et [***le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord***].

12.2 *[DP] [NP]* Bateaux en attente : les bateaux qui n'ont pas été appelés pour le départ de la course suivante doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard [***4 minutes***] après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

13.2 Les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28.1).

14. L'ARRIVÉE

La ligne d'arrivée sera entre [***un mât arborant un pavillon bleu***] et [***le côté parcours de la marque d'arrivée***].

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1er
[***opti comp***]	[***20 min***]	[30 ***min***]

16.2 Les bateaux ne finissant pas [***15 minutes***] après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de [***60 minutes***] après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé [***au CNSP***] ou sur le site de la FFV.

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé au CNSP. Elles commenceront au jour et à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18 CLASSEMENT

18.1 [***2***] courses doivent être validées pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées

(a) Quand moins de [***4***] courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

(b) Quand [***4***] courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

18.3 Le non-respect de la phase finale, imposé par des conditions météorologiques défavorables OU suivant **l'art. 8.4 de l'Avis de Course**, ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)

19 REGLES DE SECURITE

19.1 *[DP] [NP]* Un émargement (sortie et retour) sera mis en place à l'accueil du CNSP.

19.2 Tout manquement sera pénalisé de 15% au classement **suivant l'art. 12.3 de l'Avis de Course.**

19.3 *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.4 Canal VHF de sécurité : 08.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'ÉQUIPEMENT

20.1 *[DP]* Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

21. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

Sans objet.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés [***accompagnateurs***].

23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 *[DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonnés ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 *[DP] [NP]* Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés [***autre que cités en article 22***].

23.3 La réglementation spécifique « risque requin » à la Réunion implique le signalement de tout incident par tous bateaux à proximité (officiels ou accompagnateurs) par VHF au Comité de Course avant toute intervention. A l'exception de cette situation exceptionnelle la règle 41 s'appliquera suivant la règlementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile.

23.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec le division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritus doivent être placés à bord des bateaux officiels ***[ou accompagnateurs].***

25 EMPLACEMENTS

Club nautique Saint paul, 78 rue de la baie 97460 saint paul.
Baie de Saint Paul

26. PRIX

Remise de Prix aux 3 premiers.

Arbitres désignés :
Présidente du comité de course : [***HEMON Gwenaëlle***]

Président du jury : [***BOURCIER Maxime***]

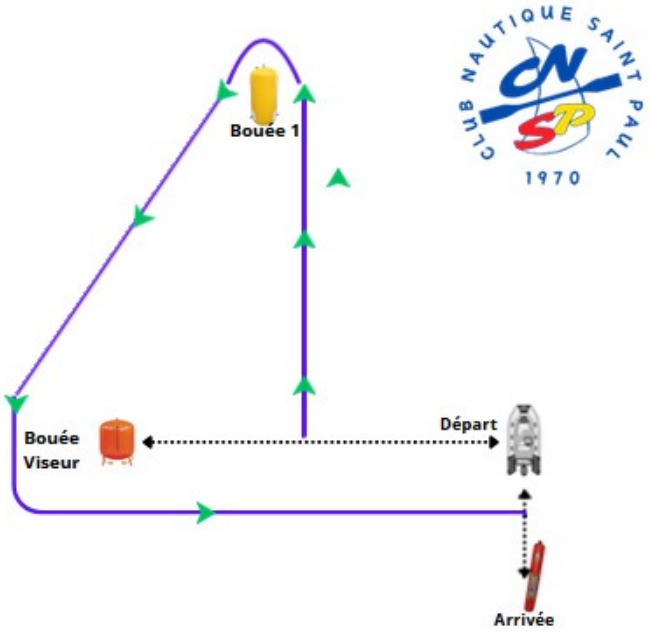
ANNEXE ZONES DE COURSE

Baie de ST PAUL

ANNEXE PARCOURS

Parcours :
Banana

Flamme 1: Départ -M1-Viseur - Arrivée
Flamme 2: Départ -M1 - Viseur- M1 - Viseur -Arrivée



Zones de SÉCURITÉ (à obstacle) :

Sans objet